

Quant à la couronne comtale que le chapitre de Saint-Jean mettait sur la tête du lion de ses armes, il n'a pas cessé de la mettre jusqu'à nos jours ; car ce ne sont pas les armes de la ville, mais celles du Comté de Lyon, composées d'un écu de *gueules au lion d'argent et au griffon d'or*, affrontés.

D'ailleurs le lion du Chapitre a une signification toute différente de celui de la ville ; c'est l'emblème du Christ vainqueur, sous la figure du lion de la tribu de Juda, *Ecce vicit leo de tribu Juda*, que l'on peut lire encore aujourd'hui sur la bannière de l'église primatiale (1). — Poursuivons. En 1312, l'archevêque Pierre III de Savoie, ayant cédé tous ses droits au roi Philippe le Bel, la ville de Lyon fut réunie définitivement à la couronne de France. Cet événement avait une grande importance politique, et les Lyonnais, pour en perpétuer la mémoire, ajoutèrent à l'écu de leurs armes un *chef d'azur chargé de trois fleurs-de-lis d'or* (2). Cet écusson subsista ainsi *sans changement* pendant toute la période monarchique jusqu'en 1790, où il disparut en vertu du décret de l'Assemblée nationale en date du 18 juin, qui abolissait toutes les armoiries ainsi que tous les titres de noblesse. Bientôt la ville elle-même, à la suite de son trop funeste siège, fut sur le point de disparaître aussi comme son antique lion, et de ne laisser d'autre vestige de son

(1) L'origine du lion du chapitre est obscure et peut être multiple.

(2) Les Lyonnais n'ajoutèrent pas de chef à leurs armes en 1312, car avant ils n'en pouvaient pas avoir, mais ils prirent des armes et les composèrent naturellement des pièces qui figuraient sur le sceau du XIII<sup>e</sup> siècle, le lion et les fleurs de lis, qu'ils arrangèrent selon l'usage héraldique en changeant les détails du pont de Saône et de la croix. Notons bien qu'un *chef* en armoirie, à moins d'un titre spécial, n'est point une superfétation ni l'indice d'une modification, mais une *pièce* comme le *chevron*, la *bande*, le *pal*, le *lion*. etc. M. DE V.